

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux mil vingt et un le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/12/2021

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Martine RIZZON, Marc RIBET(Adjoints), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU (pouvoir à Georges GRANGE), Agnès BURAI, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX (pouvoir à George GRANGE), Nathalie FAVRE, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA (pouvoir à Chantal PEGOUD jusqu'à 19h44)(conseillers municipaux).

Secrétaire de séance : Céline REVOL

Absents excusés : 3 pouvoirs Pouvoir de Fabrice DANNA à Chantal PEGOUD, Louis LE GUILLOU pouvoir à George GRANGE, Edith ROUX pouvoir à Marc RIBET.

Absent : Pierre GOLDIN

Arrivée de Fabrice DANNA à 19h44 et de Noël CASTE à 20h28 (délibérations votées)

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et cinq minutes en remerciant les conseillers de leur présence.

PREAMBULE :

Quelques dates à rappeler depuis le dernier conseil municipal du 26/10/2021.

➤27/10 : Visite de la caserne de Pont-de-Beauvoisin. Présentation de l'organigramme (véhicules etc)

➤03/11 : LAPITAYA chargée de l'Etude Stratégique et Opérationnelle du Lac de Romagnieu a fait son premier compte-rendu ; le second est prévu en mairie le 20/12 à 17h30

➤04/11 : Réunion sur le projet Lyon-Turin à la CAPI ; présentation du tracé. La commune de Romagnieu sera très impactée. Madame Le Maire souhaite obtenir une compensation financière pour les désagréments engendrés.

➤17/11 : Signature du terrain à Favatière avec Monsieur Loric BAJAT

➤18/11 : Conseil du CCAS

➤01/12 : Rendu du projet de la RD40/RD82

➤10/12 : Assemblée Générale du Comité des fêtes

➤Céline REVOL informe le Conseil que la communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et les Communautés de Communes des balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné ont porté à la connaissance des élus la procédure à appliquer en cas de stationnement illicite des « Gens du Voyage ». (courrier du 10/11/2021).

➤Madame Le Maire informe qu'elle a reçu un courrier de l'association de pêche de Romagnieu indiquant le montant total des permis 2021 soit **4 966 €** (131 permis annuels pour 3930€ soit 30€ le permis /an) + (370 permis journaliers pour 1036€ soit 2.80€ le permis)

➤Courrier du 7/12/2021 du CDG38 annonçant l'avancement de grade de Christophe DAVID (passage du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à agent de maîtrise)

2021-089 RH : Prolongation de deux contrats avec le CDG38 (Délibération)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la reconduction de deux contrats avec le Centre de Gestion 38.

➤Le 1^{er} contrat avant intégration de l'agent sur une quotité horaire de **20h78** du **01/01/2022** au **31/01/2022**. L'agent assurera principalement la surveillance et l'animation pendant la

garderie périscolaire /l'entretien des salles de classes/encadrera les temps de récréation de la pause méridienne.

➤ Le second contrat pour une quotité horaire de **20h40** du **01/01/2022** au **07/07/2022** dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le recrutement des deux agents contractuels via le service de remplacement du Centre de Gestion 38 pour assurer les missions décrites ci-dessus,

✓ **CHARGE** le Maire des formalités liées à cette décision et notamment de signer la convention de mise à disposition de personnel temporaire avec le Centre de Gestion 38.

2021-090 Recensement : Recrutement d'un coordonnateur (Délibération) complète la délibération n°2021-085 valant recrutement d'agent recenseurs.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi de coordonnateur et d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement début 2022. Elle rappelle qu'une délibération avait été prise lors du Conseil Municipal du 26 octobre pour le recrutement de 4 agents recenseurs mais que les modalités du poste de coordonnateur n'avaient pas été définies.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2021-681 du 28 mai 2021 modifiant l'annexe du décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu le tableau des emplois adoptés par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur,

Madame Le Maire propose Madame Régine COMBE, élue pour assurer le poste de coordonnateur du recensement et propose de lui verser une indemnité de 500€ pour cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de :

✓ **DESIGNER** Madame Régine COMBE, élue de la commune comme coordonnateur du recensement qui aura lieu du 19 janvier au 20 février 2022.

✓ **APPROUVE** le versement d'une indemnité de mission fixée à 500€

✓ **CHARGE** Madame le Maire, des formalités liées à cette décision.

2021-091 TVA du Vorget Clôture du compte de déclaration de TVA (déclaration)

Madame le Maire rappelle que la gestion du snack du Lac de Romagnieu situé au lieu-dit Le Vorget a été assurée par la Commune jusqu'en 2015 ; le produit des activités lucratives (vente de bonbons/boissons etc...) a été déclaré depuis le 1^{er} trimestre 2013 suite à l'ouverture d'un compte de déclaration de TVA au Service des Impôts des Entreprises de la Tour du Pin. Depuis le 1^{er} trimestre 2015, la somme créditée est de 4€ (ce crédit de TVA est reporté tous les trimestres depuis cette date)

En 2016, la commune compte tenu des résultats comptables décourageants des années précédentes pour assurer la gestion du snack décide de le mettre en gestion privée.

Madame le Maire explique que la mairie ne souhaitant plus une gestion communale pour le snack il appartient de fermer le compte de déclaration de TVA (certificat n°5062466675622269919055395441) enregistré au SIE DE LA TOUR DU PIN. Elle indique que par mail en date du 23 mai 2017, la commune avait demandé un remboursement du crédit de TVA d'un montant de 4€ au SIE DE LA TOUR DU PIN et que ledit organisme avait

répondu par la négative puisque le montant était inférieur à 8€ (somme maximum autorisée pour obtenir un remboursement).

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la clôture du compte de déclaration de TVA pour LE VORGET enregistré sous le certificat n°5062466675622269919055395441,
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire, des formalités liées à cette décision.

2021-092 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022 pour le budget principal (Délibération)

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2022 (article 1612-2 du CGCT) en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ***l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.***

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de recourir à cette possibilité dans l'attente du vote du budget primitif 2022, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres budgétaires	Inscription au BP 2021	Autorisation à hauteur de 25% des crédits inscrits au BP 2021
20 Immobili incorpo (études)	45800 €	11450 €
21 Immobili (réseaux, voirie)	424700€	106175€
23 Immobilisation en cours	438000€	109500€
TOTAL	908500€	227125€

La limite de **227125€** correspond à la limite supérieure que la ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal 2022 avant le vote du budget 2022, les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 227125€

2021-093 Attribution de chèques CADHOC à un agent (complète la délibération n° 2021-079)

Madame Le Maire rappelle la délibération n°2021-079 prise lors du Conseil Municipal du 26 octobre 2021 par laquelle l'assemblée délibérante accordait une gratification par le biais de l'attribution de chèques CADHOC à des agents non bénéficiaires de la prime de fin d'année. Madame Le Maire informe l'assemblée qu'un agent a été oublié ; un agent à qui elle souhaiterait attribué un montant de 150€ en chèques CADHOC à savoir Madame Nicole BLANC.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité :

✓ **ACCEPTE** d'allouer une somme de **150€** pour l'achat de chèques CADHOC à Madame Nicole BLANC,

✓ **DIT** que la somme est inscrite au budget 2022

✓ **CHARGE** Madame Le Maire de faire les démarches nécessaires pour accomplir les formalités permettant d'obtenir ces chèques.

2021-094 Achat d'une machine à laver la vaisselle Devis PDS Budget 2022 (délibération)

Madame Chantal PEGOUD informe qu'il va devenir nécessaire de changer la machine à laver la vaisselle de la cantine qui a plus de 20 ans car celle-ci montre des faiblesses de fonctionnement. Elle propose un devis de la société PDS située 465, Route de Lyon à VIRIEU LE GRAND (01510) qui s'élève à **5140.00€ HT** soit **6168.00€ TTC (TVA 20 %)**. Elle ne présente qu'un devis car elle fait remarquer que cette société amenée à travailler avec la collectivité dispose d'un service après-vente extrêmement réactif en cas de panne ou de dysfonctionnement.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité :

✓ **ACCEPTE** le devis correspondant à l'achat d'un lave-vaisselle pour **5140.00€ HT** soit **6168.00€ TTC**

✓ **DIT** que la somme sera inscrite au budget 2022 compte 2188

✓ **AUTORISE** Madame Le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à cet achat.

2021-095 TE38 : Travaux sur réseaux d'éclairage public (délibération)

Madame Le Maire laisse la parole à Monsieur Yves DURET afin qu'il nous explique les tenants et les aboutissants de l'avant-projet sommaire de rénovation de l'éclairage public de l'armoire BG (BOURG) de la commune qui consiste à remplacer les actuelles ampoules par des LEDS, bien plus économiques.

Suite à la demande de la commune, le Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Opération n°21-003-343 Rénovation EP – Tranche 3

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 53 523€

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 31 000€

La participation aux frais du TE38 s'élève à : 1 331 €

La contribution prévisionnelle de la commune aux investissements pour cette opération s'élève à 21 192€.

Le Conseil, entendu cet exposé, à l'unanimité :

1-PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

-Prix de revient prévisionnel : **53 523 €**

-Financements externes : **31 000 €**

-Participation prévisionnelle de la commune : 22 523 € (frais TE38 + contribution aux investissements)

2-PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours prévisionnel total de : **21192€**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

CHARGE Madame Le Maire de faire les démarches nécessaires pour accomplir les formalités permettant de réaliser ce projet.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

2021-096 : TE38 – Travaux d’entretien d’Investissement – Maintenance Eclairage Public (délibération)

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage Public d’Energie de l’Isère (TE38), des travaux d’entretien ont été réalisés sur la commune de Romagnieu dans le cadre de la maintenance éclairage public 2020.

Ces travaux relèvent du budget d’investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l’année 2020 est récapitulée dans le tableau suivant :

COMMUNE	LIBELLE INTERVENTION	Montant opération HT	Taux de subvention maintenance EP	Dont entretien
Romagnieu	DI 38343-2020-6146	2 040.36€	70 %	612.11 €
			TOTAL	612.11 €

Le Conseil, ayant entendu cet exposé,

1-PREND ACTE des travaux d’entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2020 relevant du budget investissement,

2-PREND ACTE de sa contribution aux investissements constitutive d’un fonds de concours d’un montant total de **612.11 €**

2021-97 Lotissement des Fréchères : Implantation de Colonnes de tri (verre, papier, emballage et ordures ménagères) Budget 2022 (délibération)

Madame Le Maire informe l’assemblée que des conteneurs de tri enterrés et semi-enterrés vont être implantés au Lotissement Les Fréchères. Ils seront au nombre de 6 : 2 destinés aux ordures ménagères/ 1 au tri des emballages /1 au tri des emballages « papier »/1 pour le tri du verre/1 pour le tri des cartons. Les containers seront implantés parallèlement à la Route de Pont-de-Beauvoisin.

Madame Le Maire présente un devis estimatif comprenant les travaux de génie civil et d’aménagements de surface pour un montant de **18 458 € HT (TVA 20 %)** soit **22 149,60€ TTC**.

Elle indique également qu’il est nécessaire de signer une convention avec LE SICTOM du GUIERS qui assure la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Après en avoir délibéré, les élus (2 élues contre ; 5 abstentions)

✓ACCEPTE le devis correspondant aux travaux de génie civil et d’aménagements de surface pour un montant de **18 458 € HT** soit **22 149,60€ TTC**

✓DIT que la somme sera inscrite au budget 2022

✓AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention avec le SICTOM du GUIERS qui assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

2021-098 Frais de documents d'arpentage pour Le Lotissement Les Fréchères (délibération)

Madame Le Maire présente à l'assemblée un devis correspondant à la régularisation du chemin piéton attenant au lot 9 cadastré section ZC n°317 situé au Lotissement Les Fréchères. Ce devis a donc pour vocation de régulariser le positionnement de la borne qui modifie de 6 m² la surface du lot 9.

Le devis présenté de la société SINTEGRA portant régularisation de la surface du lot 9 s'élève à **750€ HT** soit **900 € TTC (TVA 20 %)**

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité :

✓ **ACCEPTE** le devis correspondant à la régularisation du chemin piétonnier lot 9 cadastré section ZC n°317 pour un montant de 750€ HT soit 900€ TTC (TVA 20 %)

✓ **DIT** que la somme sera inscrite au budget 2022

✓ **CHARGE** Madame Le Maire de toutes les formalités nécessaires.

2021-099 : Travaux supplémentaires réhabilitation cantine de Romagnieu (délibération)

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il a été nécessaire de faire quelques aménagements au moment des travaux de réhabilitation de la cantine : Mise en conformité et modifications sur l'installation électrique / Fourniture d'un sèche-mains pour les sanitaires de la cantine/Installation d'un chauffe-eau et d'un mitigeur thermostatique dans le faux plafond du bloc sanitaire de la cantine.

Aussi elle présente 3 devis :

➤ Pour la mise en conformité de l'installation électrique : un devis de la société CARRE ELECTRICITE La Baronnie 73330 PONT DE BEAUVOISIN d'un montant de **7073,46€ HT** soit **8488,15€ TTC (TVA 20 %)**

➤ Pour la fourniture et la pose d'un sèche-mains : un devis de la société CARRE ELECTRICITE La Baronnie 73330 PONT DE BEAUVOISIN d'un montant de **799,92€ HT** soit **959,90€ TTC (TVA 20 %)**

➤ Pour l'installation d'un chauffe-eau et d'un mitigeur thermostatique dans le faux-plafond de la cantine : un devis IFC TECA MONDIAL FRIGO pour **1098,72€ HT** soit **1318,46€ TTC (TVA 20 %)**

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité :

✓ **ACCEPTE** les devis proposés pour un montant total de **8972.10€ HT** soit **10766.51€ TTC**

✓ **DIT** que la somme sera inscrite au budget 2021 et 2022

✓ **CHARGE** Madame Le Maire de toutes les formalités nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Aménagement RD40-RD82 : Céline REVOL explique qu'un travail important a été engagé avec le département concernant l'aménagement de la RD40-RD82. Une étude a montré que 4000 voitures passaient quotidiennement sur ce carrefour et que 85 % des véhicules observaient la limitation de vitesse fixée à 70 kms/h. Deux projets ont été présentés :

-Le 1^{er} avec une circulation maintenue à 70 kms/h et peu de modifications au niveau du carrefour actuel.

-Un second projet avec une limitation de vitesse à 50 kms/h entraînant la modification des trottoirs, la mise en place de bandes rugueuses et le déplacement des containers de tri qui se trouvent aujourd'hui à un endroit peu judicieux. En revanche, l'abri-bus restera au même endroit. Céline REVOL explique qu'elle souhaite privilégier cette proposition en montrant le

plan du projet. Elle précise que le coût estimé restant à charge de la commune serait de 50000 euros hors demande de subvention. La majorité du projet serait prise en charge par le département. Elle montre également le plan du projet maintenant la vitesse à 70kms/h en précisant qu'il serait d'un faible coût mais ne répondrait pas à la problématique soulevée depuis des années. Les élus semblent favorables au projet impliquant un passage à 50kms/h et la classification des lieux en agglomération.

Enfin, Céline REVOL précise que si la commune se décide rapidement, les travaux pourraient être réalisés courant 2022 ce que confirme Bernard TRILLAT (travaux envisagés vers le mois de septembre 2022).

➤ Céline REVOL informe l'assemblée que l'enquête publique du P.L.U.I se déroulera du 12/01/2022 au 16/02/2022 soit sur 36 jours. Aucune permanence du commissaire enquêteur n'est prévue en mairie de Romagnieu. Les personnes souhaitant faire des observations devront se rendre au siège des Vals du Dauphiné (VDD) à La Tour du Pin et dans les mairies suivantes : Aoste/Pont de Beauvoisin/Les Abrets en Dauphiné/Val de Virieu SANS rendez-vous aux heures d'ouverture au public, par écrit via une adresse internet dédiée, par courrier. L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public pendant la durée de l'enquête seront consultables à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2821>

Céline REVOL souhaite manifester son mécontentement à la communauté de communes sur 2 points : le fait que le commissaire enquêteur ne se déplace pas dans chacune des mairies pour recueillir les observations et le fait de ne pas pouvoir prendre de rendez-vous ce qui risque de décourager fortement les personnes désireuses de faire des observations ou contre-propositions.

➤ Céline REVOL informe le Conseil de la fusion du SICTOM de GUIERS avec le SICTOM de la Région de MORESTEL qui deviendrait effective au 01/01/2022. Le nouveau syndicat s'appellera le SYCLUM. Il sera administrativement basé à Arandon-Passins, siège actuel du SICTOM de la région de Morestel 784 Chemin de la Déchèterie 38510 MORESTEL. Tél : 04.74.80.10.14 adresse mail du SYCLUM : contact@sitcom-morestel.com

➤ Borne de téléconsultation médicale MEDADOM (sans RDV réponse en 9 minutes) Céline REVOL précise que cette borne est désormais opérationnelle à la maison France Service 38480 PONT-DE-BEAUVOISIN.

➤ Mail de la secrétaire de mairie s'adressant aux membres du Conseil Municipal au nom des agents de la commune pour les remercier de la prime de fin d'année.

➤ Remerciements à Monsieur Patrick DEWILDE pour son don de 200€ et Les TAXIS Fabrice et Cathy pour le don de 500€ au CCAS.

➤ Céline REVOL informe l'assemblée que les traditionnels vœux du maire prévus le 07/01 n'auront pas lieu en raison de la crise sanitaire. Certains élus proposent de faire un flash de 4 pages informant les administrés des dates importantes de début d'année (période du recensement/vœux/etc).

➤ Céline REVOL donne la parole à Marc RIBET. Ce dernier exprime son remerciement pour les différents dons faits au CCAS. Il explique que la vente de brioches a rapporté 1100€. Il remercie également les donateurs de la banque alimentaire. Actuellement, les membres de CCAS préparent les colis aux anciens ; environ 140 colis seront confectionnés et livrés

samedi 18 décembre. Les colis contiendront des compositions florales du Montagneux et des chocolats de la chocolaterie De Marlieu.

➤ Régine COMBE précise qu'elle s'est rendue à l'inauguration du CAP à Saint Clair de la Tour. Il s'agit d'une pépinière d'entreprises : présence de la CCI/Mission locale/de jeunes entreprises spécialisées dans la confection et la fabrication de bières de pâtisseries etc... Il y a une belle dynamique et de beaux projets. Ces entreprises peuvent rester 3 ans. Yves DURET prend la parole et rappelle que le CAP existe déjà depuis 3 ans.

➤ Régine COMBE parle du mail qu'elle a adressé le 16/12 aux élus concernant le guide papier de 216 pages de la DEM sur le sujet « tous en transition ». Ce mail évoque des initiatives pour recycler ou remettre en état des objets.

➤ Régine COMBE évoque également le moyen d'évaluer la déperdition de chaleur dans les bâtiments.

➤ Martine RIZZON informe que la commission Lac s'est réunie mercredi 15 décembre et qu'elle a pris sa décision concernant le recrutement des gérants du snack pour l'année 2022. Il s'agit de deux frères Arthur et Léo Guillermin. Le contrat sera d'une année pour le moment.

➤ Agnès BURAIIS évoque l'eau stagnante Chemin du Triangle et demande quand le problème sera résolu car il y en a vraiment beaucoup. Céline REVOL rappelle qu'il s'agit en partie de la responsabilité d'un propriétaire et que le problème est connu.

➤ Aurélie BLAUD demande s'il est normal qu'il n'y ait pas de lumière en fin de journée au lac car des personnes courent dans ce secteur. Il lui est rappelé que c'est effectivement le cas en cette saison.

➤ Fabrice DANNA évoque le projet du « véloroute » qui permettrait de relier la ViaRhona au vélo route de Grenoble/Valence

➤ Fabrice DANNA informe l'assemblée que les VDD ont mis un poste informatique à la médiathèque qui servira exclusivement à l'utilisation du logiciel de gestion des documents Orphée.

➤ Chantal PEGOUD intervient pour dire que le repas de Noël des enfants a bien eu lieu et que deux classes ont été fermées pour cause de détection de cas COVID.

➤ Céline REVOL clôt le dernier conseil municipal de l'année en rappelant que : 42 permis de construire ont été déposés/ 102 CUA/CUB et 61 Autorisations de travaux.

Elle souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur travail.

Fin de la séance : 21h45

